anef 63

34 rue Niel
63100 Clermont Ferrand
04 73 14 51 50
contact@anef63.org

POLE ENFANCE JEUNESSE
15 rue Fontgiève
63000 Clermont Ferrand
04 73 31 98 99

POLE HEBERGEMENT LOGEMENT
13 avenue Edouard Michelin
63100 Clermont Ferrand
04 73 74 66 00

Hôtel de Castries
M Jacques MEZARD
Ministre de la Cohésion des Territoires
72 rue de Varenne
75007 PARIS

Clermont-Ferrand, le 26 juin 2018,

Monsieur le ministre,

Dès que notre association a pris connaissance du Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, elle s'est portée volontaire auprès des représentants de l'Etat et des collectivités locales. En effet, l'ANEF Puy-de-Dôme est très investie dans les questions d'hébergement et de logement, gère le Service intégré d'accueil et d'orientation et a toujours défendu l'ouverture d'appartements diffus en lieu et place de nuitées hôtelières pour les personnes sans domicile. Notre département est un des territoires que vous avez retenus pour la mise en œuvre accélérée du Plan, suite à la réponse conjointe du Département du Puy-de-Dôme et de Clermont-Auvergne-Métropole à votre appel à manifestation d'intérêt.

Mais nous nous sommes inquiétés avec les fédérations et associations qui ont alerté Monsieur le Premier Ministre par lettre ouverte du 5 mars 2018. Et lorsque les instructions financières ont été données en mai, nous avons considéré avec effarement, non plus la locomotive que vous avez lancée puissamment, mais les usagers qu'il faudrait débarquer du train et les voitures qu'il faudrait décrocher. C'est pourquoi le conseil d'administration de notre association a décidé de vous adresser le présent courrier.

En effet, les mesures détaillées par arrêté du 2 mai et instructions du 23 mai prennent le contrepied des efforts considérables qui ont été réalisés depuis 2014 dans le Puy-de-Dôme pour l'hébergement d'urgence, et vont à nouveau favoriser les nuitées hôtelières et la précarité pour les personnes déjà en difficultés. Ces mesures ne sont aucunement cohérentes avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 du Puy-de-Dôme qui était déjà structuré autour du principe du « Logement d'abord ».

Et dans l'Allier où nous intervenons également, elles mettent en cause la dynamique d'articulation de divers services dont les Lits Halte Soins Santé, au CHRS et au Pôle santé publique co-réalisé par la ville de Vichy, l'ARS et l'ANEF63 : la mutualisation de ces différentes structures souhaitées par vos services s'en trouve aujourd'hui fragilisée et non-viable à terme.

Ces mesures nationales, fondées sur des équations, méconnaissent les besoins observés sur le terrain et les partenariats locaux. Ignorant les autorisations de dépenses accordées et acceptées aux comptes administratifs des années antérieures, elles auraient de graves conséquences pour notre association, d'autant plus qu'elles doivent être appliquées rétroactivement au 1er janvier : probabilité de fermeture d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, retour à la rue de certaines personnes, perte d'emplois dans un autre CHRS, tensions sociales, risques prudhommaux, réduction du travail d'accompagnement...

Nous contestons une décision qui ne prend pas en compte la réalité des besoins des publics sans-abri, comme le montre la longue liste d'attente d'entrée aux CHRS. Nous réprouvons également cette décision parce qu'elle s'attaque directement à l'accompagnement social dont notre expérience de 60 années permet d'affirmer qu'il est la première garantie de réussite de votre Plan : le temps passé avec les personnes en difficultés pour rétablir leur autonomie, et le taux d'encadrement socio-éducatif fourni par des professionnels qualifiés, sont deux éléments essentiels pour une insertion véritable par le logement.
Nous ne pouvons pas, non plus, utiliser principalement des dispositifs comme l'allocation logement temporaire (largement sous-dotée et ne couvrant plus les loyers), l'intermédiation locative ou le bail glissant (12€ par jour) qui ne permettent qu'un accompagnement social très faible, ne convenant qu'à la marge, pour une partie de la population concernée, et pas pour l'accueil et le début, période la plus intense, de l'accompagnement socio-éducatif.

Nous vous prions donc, Monsieur le Ministre, de revenir sur cette décision et, si la diminution de la ressource persistait, d'instaurer une période de transition pour l'application de mesures relatives aux CHRS compatibles avec les besoins sociaux identifiés et avec l'organisation des associations gestionnaires.

Nous retrouverions alors la cohérence nécessaire, et le plaisir de concourir dans le cadre du Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, à l'accompagnement social adapté aux besoins des personnes sans-abri, à leur accès direct au logement pérenne et à la réforme structurelle des parcours.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Gilles Laubier
Directeur général

François Roche
Président

Copies :
- Monsieur Julien DENORMANDIE Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des Territoires
- Monsieur Sylvain MATHIEU Délégué Interministériel à l'hébergement et l'accès au logement
- Monsieur Jacques BILLANT Préfet du Puy-De-Dôme
- Madame Marie-Françoise LECAILLON Préfète de l'Allier
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-De-Dôme
- Madame Anne COSTAZ Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier
- Monsieur Olivier BIANCHI Maire de Clermont-Ferrand
- Madame Odile VIGNAL Vice-Présidente Clermont-Communauté
- Monsieur le Président de la Fédération ANEF
- Monsieur le Président de l'UNIOPSS
- Monsieur le Président de la FAS
- Madame la Directrice de l'URIOPSS Auvergne Limousin
- Monsieur le Président du Collectif Alerte Auvergne
- Monsieur le Président de la FAPIL